

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2141

3 septembre 2013

SOMMAIRE

Amadeus Yacht Holding S.A.	102741	GER LOG 5 S.A.	102760
Asia Property Fund III S.C.S.	102729	Ger Log 7 S.A.	102727
Banana S.à.r.l.	102759	Germag Immo S.A.	102760
Battersea Holding S.A.	102759	Glatfelter Luxembourg Sàrl	102723
Bazilix S.A.	102758	Goodman Finance (Lux) S.à r.l.	102751
Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l.	102728	GPI Invest	102752
Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ...	102759	Gravey S.A., SPF	102753
Blitz Agency S.à r.l.	102758	Green Electricity Invest	102722
Bockenheimer S.à r.l.	102760	Green Electricity Master Invest	102752
CEREP Finance S.à r.l.	102762	Griwa	102755
Circle Investment Support Services (Lu- xembourg) S.A.	102757	Halifax S.A.	102753
CJL S.A.	102723	Hathor Participations SA	102755
CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial	102724	Holden Recoveries II S.à r.l.	102753
Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Com- mandite S.C.A.	102723	Hollywood Investments S.A.	102754
DWS Select	102761	Hub Invest Participations S.A.	102754
EOF Soparfi A S.à r.l.	102755	Ibérique de Participations S.A.	102760
Euro Crea	102756	Infiny Finance Holding S.A.	102728
Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A.	102756	ING (L) FLEX	102754
FBLS S.A.	102757	ING (L) Protected	102728
Filaine S.A.	102757	International Textile Investment S.A. ...	102727
Fininvestit S.A.	102756	Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	102761
Galex S.à r.l.	102723	Landscapes Consulting S.à r.l.	102766
Gemma Europe S.à r.l.	102722	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	102764
Gemma Europe S.à r.l.	102722	Luxinva S.A.	102764
Generas S.A.	102752	PRO Advisory S.à r.l.	102725
Generis II S.à r.l.	102722	Ramona S.à r.l.	102768
Generis I S.à r.l.	102722	Roadster One S.à.r.l.	102727
GER LOG 10 S.A.	102752	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	102727
GER LOG 3 S.A.	102752	Skiron S.à r.l.	102765
		XLGroup Finances & Industries S.A.	102751
		Yellow Cross S.à r.l.	102741

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.557.

—
Dépôt rectificatif remplace le dépôt initial n° L130035937 déposé le 28 Février 2013

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013096899/11.

(130117231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.557.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013096900/10.

(130117232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Generis I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 144.125.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Generis I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096902/11.

(130117478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Generis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 144.126.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Generis II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096903/11.

(130117466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Green Electricity Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.635.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Electricity Invest

Référence de publication: 2013096916/11.

(130117721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Glatfelter Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.961.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66760 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096904/10.

(130117423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Galex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 148.767.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096920/10.

(130117774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 73.349.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101235/9.

(130123494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires en date du 8 mai 2012.

Le mandat des Administrateurs arrivant à échéance cette année, l'Assemblée décide de réélire les Administrateurs à leurs postes, à savoir:

- Monsieur Claude FAVRE, Courtier, né le 22/09/1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- Madame Véronique HOFFELD, Avocate, né le 20/05/1971 à Luxembourg, demeurant 5 chemin d'Aspelt, L-5740 Filsdorf.

- Madame Charlotte BILDORFF, Retraitée, née le 26/06/1942 à Luxembourg, demeurant 21 route de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, les actionnaires décident d'élire au poste de Commissaire aux comptes:

- La société Molière Conseil, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-160827 et ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013101272/25.

(130123482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.836.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Peter VANHAUTER, né le 18 juin 1957 à Gand (Belgique), demeurant à B-9840 De Pinte (Belgique), 1, Vaerebeke,

représenté par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, domiciliée professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial" ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 152.836, a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, le 23 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1267 du 17 juin 2010.

II.- Que le capital social de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial", pré-désignée, s'élève actuellement à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 187.500,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CLAVIS EQUILIBRIUM S.A., société de gestion de patrimoine familial" est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2013. Relation GRE/2013/2750. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013109930/54.

(130134293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

PRO Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 179.241.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Jean F dit Pierre ROCKX. cadre supérieur financier, né à Uccle(B), le 14 mars 1963, demeurant à B-6687 Bertogne, 263, route de Bethomont;

2.- Madame Pascale Lucie A dite Pascale PAY. licenciée en traduction, née à Etterbeek(B), le 02 août 1969, demeurant à B-6687 Bertogne, 263, route de Bethomont.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présentes statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de
«PRO Advisory SARL.»

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet le conseil en gestion de projets, organisation et systèmes d'informations, formation et accompagnement au changement.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents EUROS (12.500,00-€) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (25,00-€) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nues-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément unanime, donné en assemblée générale. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs pour engager la société tels qu'ils leurs sont attribués par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédant favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement.

Le résultat actif de la liquidation, après apurement du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,00.-€) chacune, ont été souscrites comme suit:

Monsieur Pierre ROCKX, prénommé,	
trois-cent-soixante-quinze (375) parts	375 parts
Madame Pasale PAY, prénommée,	
cent-vingt-cinq (125) parts	125 parts
TOTAL	500 parts

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessus et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00-€), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais.

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cent euros (1.300,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse social de la société est fixée à L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

2.- Le nombre de gérant est fixé à un (1). Est nommé gérant de la société:

Monsieur Pierre Jean F dit Pierre ROCKX. cadre supérieur financier, né à Uccle(B), le 14 mars 1963, demeurant à B-6687 Bertogne, 263, route de Bethomont.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Pay, Rockx, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 24 juillet 2013. Relation: CLE/2013/788. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 1^{er} août 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013113730/113.

(130137727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013108382/10.

(130131219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Roadster One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108374/10.

(130131753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096929/9.

(130118073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

International Textile Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 mars 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui se tiendra extraordinairement en 2013:

- Monsieur Giovanni VIANI, directeur de banque, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, Suisse.

- MIAKUNAL S.A., 116 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 qui se tiendra extraordinairement en 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097005/20.

(130117540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ING (L) Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 82.219.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2013

Conseil d'Administration.

- Démission de Madame Maaike van Meer en date du 3 décembre 2012.
- Ratification de la cooptation, avec effet au 3 décembre 2012, de Monsieur Mark den Hollander, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
- Nomination de Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands, en tant qu'administrateur.
- Confirmation du mandat des administrateurs suivants:
 - * Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
 - * Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Laure Gérard / Elise Valentin

Référence de publication: 2013097001/26.

(130117630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique le 18/06/2013

1. la cooptation de Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013096997/15.

(130118109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.940.

—
Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 10 juin 2013

Monsieur Evan Jay FALCHUK a démissionné de son mandat de gérant B.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Best Doctors Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097545/13.

(130118724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Asia Property Fund III S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.106.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., a public limited liability company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, and having its registered office 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under number B 28.214; represented by Mr Matthias Kerbusch, juriste, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16th July 2013; and

2. PIM Foreign Investment, Inc., a company incorporated and organised under the laws of Delaware, and having its registered office at 913 North Market St., Suite 702, North Wilmington, Delaware, 19801, United States of America with register number 3236113; represented by Mr Matthias Kerbusch, juriste, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Delaware, United States of America, on 16 July 2013.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of association of a société en commandite simple governed by the relevant laws and the present articles of incorporation.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Name. There is hereby formed a "société en commandite simple" under the name of "Asia Property Fund III, S.C.S." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Partnership"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles and in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 However, the Sole Manager of the Partnership is authorised to transfer the registered office of the Partnership within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Partnership, the registered office of the Partnership may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Partnership's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Partnership. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager.

2.5 The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Partnership are:

3.1 to raise capital from a number of investors and to provide them with attractive risk-adjusted returns from capital, while reducing investment risks through diversification, by investing its capital in accordance with the Company's investment policy, which will be defined from time to time by the General Partner;

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Partnership's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.3 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Partnership;

3.4 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Partnership has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Partnership or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Partnership in any business or venture), with or without the Partnership receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Partnership's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.5 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Partnership, for such consideration as the Sole Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Partnership; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Partnership;

3.6 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (b) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (c) alone or with another person or persons;

3.7 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Partnership's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Partnership will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

4.1 The Partnership is established for a duration of then (10) years of the date of its incorporation.

4.2 The death, legal incapacity, dissolution, insolvency, bankruptcy, winding-up, gestion contrôlée, sursis de paiement, compromis avec les créanciers, court control liquidation or any other cause of incapacity of a Limited Partner or a General Partner will not result in the dissolution of the Partnership.

Chapter II. - Capital, Interests

5. Capital.

5.1 The Partnership's capital is set at one thousand Euro (EUR 1,000.-) and divided into one hundred (100) partnership interest with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each and represented by one (1) unlimited partnership interest (the "GP Interest") and ninety nine (99) limited partnership interests (together the "LP Interests" and each an "LP Interest"), all fully paid up. The GP Interest and the LP Interests are together referred to as the "Interests" and each an "Interest".

5.1.1 Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS Luxembourg B 28.214 has been allotted one (1) GP Interest and is the sole unlimited partner of the Partnership (the "General Partner").

5.1.2 The holders of the LP Interests are together referred to as the "Limited Partners" and each a "Limited Partner". The General Partner and the Limited Partners are together referred to as the "Partners".

5.2 The Interests issued by the Partnership shall only be in registered form.

5.3 All LP Interests have equal rights subject to as otherwise provided for in these Articles and all GP Interests have equal rights subject to as otherwise provided for in these Articles.

6. Indivisibility of interests each interest is indivisible.

7. Partners.

7.1 General Partner and limited partners

The General Partner is liable vis-à-vis third parties for the debts and liabilities of the Partnership without limitation.

Each limited partner is obliged to contribute to the Partnership the amount of its commitment (the "Commitment") as stated in the subscription agreement executed by such limited partner or as subsequently amended and/or supplemented in accordance with these Articles.

The limited partners shall have no liability other than for their Commitment.

7.2 Admission of limited partners during the Initial Offer Phase The General Partner is authorised on behalf of and without the further consent of the limited partners to admit investors to the Partnership as limited partners.

Investors shall be admitted to the Partnership as limited partners and their Commitments increased in successive closings (each a "Closing") on any full day on which banks in Luxembourg are customarily open for business (a "Business Day") at the discretion of the General Partner. The General Partner may determine, in its sole discretion, the date of the first Closing (such Closing hereinafter referred to as the "First Closing").

Subsequent Closings to admit new investors as limited partners or to accept additional Commitments from existing limited partners may be held at the discretion of the General Partner within a period of twelve (12) months beginning with the First Closing, unless the General Partner decides in its discretion at any earlier time not to accept any further Commitments or if the period within which they may be accepted will be extended by the General Partner in its sole discretion. The period between the First Closing and the Final Closing is the initial offer phase (the "Initial Offer Phase")

7.3 Admission of limited partners subsequent to the Initial Offer Phase

Upon expiration of the Initial Offer Phase, additional Commitments from existing limited partners may be accepted and new limited partners may be proposed by the General Partner and may be accepted subject to the unanimous consent of all existing non-defaulting limited partners.

7.4 Effectivity of admission of limited partners

As between the Partners, the admission of new Partners to the Partnership becomes effective upon acceptance by the General Partner of their subscription offers.

8. Contributions.

8.1 Limited Partners

Each limited partner agrees to make payments to the Partnership, in an amount in Euro up to the aggregate of such limited partner's Commitment (each such payment a "Contribution").

8.2 Drawdowns

Contributions shall be made at such times and in such amounts as are specified by the General Partner in separate drawdowns (each a "Drawdown") for any purpose contemplated under these Articles, in particular

(i) to finance investments;

(ii) to fund the Partnership's debts and liabilities; and

(iii) to satisfy the Partnership's obligations to make the indemnification advances or to pay current and reasonably anticipated future Partnership expenses, the management fee and other operational requirements of the Partnership.

The relevant Contribution of any limited partner must be fully paid-in within ten (10) Business Days following the date of the corresponding Drawdown.

Commitments must be drawn down within three (3) years of the Business Day on which the relevant limited partner's subscription agreement has been accepted by the General Partner.

8.3 Contributions

A limited partner's Contribution in any Drawdown shall bear the same relationship to such limited partner's Commitment as the aggregate Contributions to be made by all limited partners in such Drawdown bear to the aggregate Commitments of all limited partners.

The General Partner shall specify the initial Contribution to be made by a limited partner and give a corresponding call notice without undue delay after such limited partner's admission to the Partnership.

In respect of the Commitment of a limited partner accepted by the General Partner on any Closing after the First Closing, the Limited Partner shall pay to the Partnership:

(i) its initial Contribution representing the same percentage of its Commitment as the percentage which each other limited partner has been required to contribute of its Commitment prior to such date;

(ii) its pro-rata share of the management fee recalculated from the First Closing as if all limited partners had been admitted and subscribed their full Commitments at First Closing;

(iii) its proportionate share of organisational expenses; and

(iv) an amount representing interest on the amounts indicated in (i), (ii) and (iii) at the rate of 12 month EURIBOR plus 2% per annum, calculated from the Drawdown dates on which such amounts would have been paid if the limited partner had invested at the First Closing (the "Equalisation Interest").

After the Final Closing the General Partner shall adjust the Contributions of each limited partner to ensure that each limited partner has contributed to the Partnership an amount which bears the same relationship to such limited partner's Commitment as the aggregate Contributions to be made by all limited partners bear to the aggregate Commitments of all limited partners. For the purposes of adjustment, the General Partner is authorised to reimburse any Contributions made by the limited partners. Such reimbursed Contributions are deemed not to have been contributed and may be recalled by the General Partner in a subsequent Drawdown.

8.4 Default

The failure of a limited partner to satisfy any required payment of its Commitment pursuant to a Drawdown notice may, at the option of the General Partner, be an event of default if not cured within ten (10) Business Days. Upon an event of default, the General Partner may, in its absolute discretion, take all or any of the following actions:

- (i) charge interest at the Rate of 12 month EURIBOR plus 5% (the "Default Rate") from the date when such contribution was due until (a) such default is cured, (b) the Commitment of the defaulting limited partner is transferred;
- (ii) accelerate (i.e. becoming immediately due and payable) the defaulting limited partner's Commitment and, in the absence of payment, charge interest at 8% p.a. on the aggregate accelerated amount then outstanding;
- (iii) or exercise any other remedy available under applicable law, provided that entitlements to distributions in respect of the paid up amount of the defaulting limited partner's Commitment must neither be offset, withheld or otherwise affected by the default.

A default by any one limited partner will not relieve any other limited partner from its obligation to fund a Drawdown.

In addition to the foregoing, the General Partner will have the right to require that each non-defaulting limited partner contributes to the Partnership its pro rata share (based on the respective Commitments of the non-defaulting limited partners of the Partnership) of the amount of such default. In no event will any limited partner be responsible for Contributions in excess of the aggregate of such limited partner's Commitment.

9. Transfer of interests.

9.1 Any GP Interest may only be transferred with the unanimous consent of all of the Partners.

9.2 To the extent permitted by law, any LP Interests are freely transferable between Partners or to third parties.

9.3 Any transfer of Interest must be evidenced by way of written documents and comply with the formalities set out in article 1690 of the Luxembourg civil code.

10. Management of the partnership.

10.1 The Partnership will be managed by the General Partners acting as manager (the "Manager") who shall be appointed by a resolution of the General Meeting passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

10.2 As long as the Partnership has only one Manager, being Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., it is referred to in these Articles as the "Sole Manager".

10.3 The Sole Manager shall be vested with the broadest powers to manage the Partnership, to perform all acts of administration and disposition in the name and in the interest of the Partnership and which are consistent with the Partnership's object and to represent the Partnership vis-à-vis third parties.

10.4 All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Sole Manager.

10.5 The Limited Partners shall take no part in the operation of the Partnership or the management or control of its business and affairs, and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in, or to interfere with, the conduct or management of the Partnership other than as provided by 1915 Law or set forth in these Articles.

11. Resignation and removal of a general partner as a manager.

11.1 The Sole Manager may only be removed at any time for a legitimate cause by a resolution of the General Meeting with simple majority, of all Interests issued, it being understood that the General Partner cannot vote on its removal and/or replacement.

11.2 In the event of the removal, resignation, death, legal incapacity, dissolution, insolvency, bankruptcy, winding-up, gestion contrôlée, sursis de paiement, compromis avec les créanciers, court control liquidation or any other cause of incapacity of the Sole Manager, the Partnership will not terminate and the general meeting of the Partners shall promptly take such steps as shall be necessary in order to appoint a new Manager. In this case, any Partner shall have the right to convene the general meeting of the Partners. The resolution shall be adopted in the manner required to amend the Articles.

11.3 If needs be (in case the General Partner to be replaced is the Sole Manager), the general meeting of the Partners shall cause the Partnership's share capital to be increased for the purpose of creating one (1) new unlimited partnership interest to a new general partner. The General Meeting may decide the redemption by the Partnership or the cancellation of the former General Partner's interest and the General Partner by adhering to these Articles agrees to such redemption in such situation at a price corresponding to the nominal value of the General Partner's interest.

11.4 The retiring General Partner (being the Sole Manager) shall make available to the successor "General Partner" such documents and records and provide such assistance as the successor "General Partner" may reasonably request for the purposes of performing its functions as "General Partner".

11.5 The General Partner's resignation as a Manager shall only take effect upon the effective appointment of its successor or as decided by the General Meeting.

12. Representation of the partnership. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised, by their sole signature, to represent and/or bind the Partnership:

- 12.1 the Sole Manager, acting by any legal representative or representatives;

12.2 any other person to whom such a power has been delegated to him by the Sole Manager. For the avoidance of doubt, no powers will be delegated by the Sole Manager to any Limited Partner and no Limited Partner may represent the Partnership.

13. Liability of the partners.

13.1 The General Partner, in its capacity of unlimited partner, shall be indefinitely liable with the Partnership (indéfinitement et solidairement responsable) for all of the liabilities of the Partnership to the extent provided for by Luxembourg Law.

13.2 Subject to the applicable provisions of the Luxembourg Law, the Limited Partners shall not act on behalf of the Partnership other than by exercising their rights as partners in general meetings of the Partnership and shall only be liable for the debts and losses of the Partnership up to the amount of the funds which they have promised to contribute to the Partnership.

14. General meeting.

14.1 Convening notices to general meeting of Partners (the "General Meeting") are validly addressed to the Partners when sent to their place of residence or any other address as previously indicated by the relevant Partner to the Partnership. The convening notice shall include the date and place of the General Meeting as well as the agenda of the meeting. In the event of a General Meeting convened to amend the Articles, the agenda shall indicate the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Partnership.

14.2 A legal representative of the Sole Manager may act as chairman in all General Meetings.

14.3 Resolutions of the General Meeting (including resolutions relating to amendments of the Articles) shall be taken at the simple majority of the Interests present or represented, except for resolutions relating to the winding-up, for which the provisions article 17 of these Articles shall apply.

14.4 Each Interest gives right to one vote.

14.5 Nevertheless, and in any case, each resolution will need the approval of the General Partner, such approval(s) not to be unreasonably withheld.

14.6 The annual General Meeting will be held in Luxembourg within 6 months following the end of the financial year at such place and on such date as specified in the convening notices.

14.7 Extraordinary General Meetings may be held in places and time indicated in the convening notices. The General Meeting may be convened either by the Sole Manager or by Limited Partners representing 50% of the share capital except as otherwise provided for in articles 11.2.

14.8 Partners may not change the nationality of the Partnership otherwise than by unanimous vote of the Partners and no Partner may be obliged to increase its commitment to the Partnership without such Partner's consent.

14.9 A General Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all of the Partners have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant General Meeting, in person or by an authorised representative.

14.10 A Partner may be represented at a General Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Partner.

14.11 The Partners are entitled to participate in a General Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

15. Business year.

15.1 The Partnership's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Partnership starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15.2 Each year, at the end of the financial year, the Sole Manager will prepare the annual accounts of the Partnership in accordance with the applicable legal provisions (the "Annual Accounts") which will be submitted to the Partners for approval during the annual General Meeting.

16. Distributions on interests.

16.1 To the extent that the Partnership has sufficient distributable reserve during the relevant financial year, the General Partner is entitled to receive a cumulative annual preferred dividend per GP Interest, such cumulative annual dividend amounting to thirty thousand Euros (EUR 30,000.-).

16.2 After distribution to the General Partner as provided under 16.1, the General Meeting upon recommendation of the General Partner can decide that the profits of the Partnership shall be distributed to the Partners pro rata to their respective contribution to the capital of the Partnership.

16.3 Such General Meeting may nevertheless also decide that the profits be carried forward or allocated to a distributable reserve.

17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The decision of dissolution and winding-up of the Partnership shall be validly taken if it is carried by at least the half of the Partners representing at least three-quarters of the share capital. The consent of the General Partner is required, such consent not to be unreasonably withheld.

17.2 A General Partner may act as liquidator.

17.3 After payment of all debts and any liabilities of the Partnership and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Partners in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 165 of the Articles.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Partnership is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on 31 December 2013.

The first annual general meeting of Partners shall be held in 2014.

Subscription

The Partnership's capital has been subscribed as follows:

GP Interest:

Subscriber	Subscribed capital	Number of interests
Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A.	EUR 10.-	1

LP Interest:

Subscriber	Subscribed capital	Number of interests
PIM Foreign Investment, Inc.	EUR 990.-	99

The GP Interest and the LP Interest have been fully paid in cash, so that the sum of one thousand Euro (EUR 1,000.-) is forthwith at the free disposal of the Partnership, as has been proven to the notary.

First extraordinary general meeting of partners

The above Partners of the Partnership representing the totality of Interests and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Partners and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Partnership's registered office address is fixed at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The following is appointed independent Auditor: PricewaterhouseCoopers, société cooperative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) The term of office of the independent Auditor shall end at the first annual general meeting of Partners to be held in 2014.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 4 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation, are estimated at about one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above named person, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et organisée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 28.214; représentée par Mr Matthias Kerbusch, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Luxembourg, le 16 juillet 2013; et

2. PIM Foreign Investment, Inc., une société, constituée et organisée sous le droit de l'Etat du Delaware et ayant son siège social au 913 North Market St., Suite 702, North Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis enregistrée sous le numéro 3236113; représentée par Mr Matthias Kerbusch, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donné à Delaware, Etats-Unis, le 16 juillet 2013.

Les procurations susmentionnées, signées "ne varietur" par le détenteur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises conjointement aux autorités compétentes.

Le comparant, agissant dans sa capacité susmentionnée, a demandé au notaire de dresser par la présente acte constitutif l d'une société en commandite simple qu'il déclare organisée comme suit:

Chapitre I^{er} - Forme, Siège social, Objets et Durée

1. Forme dénomination sociale. Il est constitué une société en commandite simple sous la dénomination "Asia Property Fund III S.C.S." qui sera régie par les lois applicables à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts et conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand Duché de Luxembourg, dont la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Toutefois, le Gérant Unique de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements imminents ou commençant d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1 de lever des capitaux d'investisseurs et de leur offrir des rendements attractifs ajustés selon les risques tout en réduisant les risques d'investissement par diversification, en investissant le capital en conformité avec la politique d'investissement de la Société définie régulièrement par l'Associé Commandité;

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.3 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et s'associer ou conclure tout arrangement sur le partage des profits, union d'intérêts, coopération, entreprise commune, concession réciproque ou autre avec toute personne, en ce compris tout employé de la Société;

3.4 d'accorder toute garantie ou conclure tout contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'exécution des obligations de toute personne et/ou le paiement de toute somme d'argent par toute personne (en ce compris toute entité juridique dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui en est membre ou qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité juridique dans laquelle une Entité de Détention a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) de la Société ou par tout autre moyen; au sens du présent article 3.4 une "garantie" inclut toute obligation, quelle qu'en soit la description, de payer, de régler, de fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou de maintenir indemnisé suite aux conséquences d'un défaut de paiement, ou bien d'être responsable, de tout endettement ou obligation financière de toute autre personne;

3.5 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique considère comme appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non un objet social (en totalité ou en partie) similaire à celui de la Société; de détenir toute part sociale, titre obligataire et autre titre ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.6 d'entreprendre tout ou partie des éléments décrits dans les paragraphes de cet article 3 (a) en tant que mandant, mandataire, partie contractante, fiduciaire ou autre; (b) par ou via des fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (c) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.7 d'entreprendre toutes actions (en ce compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique considère accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

TOUJOURS A CONDITION que la Société n'effectue pas d'opération qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou requérir une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans en avoir obtenu l'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée de dix (10) ans à partir de sa date de constitution.

4.2 Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, l'insolvabilité, la faillite, la liquidation, la gestion contrôlée, le sursis de paiement, le compromis avec les créanciers, la liquidation judiciaire ou toute autre cause d'incapacité d'un Associé Commanditaire ou d'un Associé Commandité ne conduira pas à la dissolution de la Société.

Chapitre II - Capital, Parts sociales

5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à mille Euros (EUR 1,000) et divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune et représenté par une (1) part de d'associé commandité (une "Part de Commandité") et quatre-vingt-dix-neuf (99) parts d'associé commanditaire (les "Parts de Commanditaire", toutes entièrement libérées. Les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaires sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale".

5.1.1 Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 28.214 détient une (1) Part de Commandité; et est l'unique Associé Commandité de la Société (le "Commandité").

5.1.2 Les détenteurs des Parts de Commanditaire sont collectivement désignés comme les "Associés Commanditaires" et chacun un "Associé Commanditaire". Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont conjointement désignés comme les "Associés".

5.2 Les Parts Sociales seront exclusivement émises par la Société sous forme nominative.

5.3 Toutes les Parts de Commanditaires ont des droits égaux soumis à des conditions telles que mentionnées dans les Statuts et toutes les Parts de Commandité ont des droits égaux soumis à conditions telles que mentionnées dans les Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales. Chaque Part Sociale est indivisible.

7. Associés.

7.1 L'Associé Commandité et les Associés Commanditaires.

L'Associé Commandité est indéfiniment responsable vis-à-vis des tiers pour les dettes et le passif de la Société.

Chaque Associé Commanditaire doit faire un apport à la Société du montant de son engagement (l' "Engagement") tel que défini dans le bulletin de souscription effectué par le dit associé commanditaire ou modifié par la suite et/ou ajouté conformément avec les Statuts.

Les associés commanditaires ne seront responsables que de leur Engagement.

7.2 Admission des associés commanditaires durant la Phase d'Offre Initiale

L'Associé Commandité est autorisé à admettre des investisseurs dans la Société en tant qu'associés commanditaires, au nom des associés commanditaires et sans leur consentement ultérieur.

Les Investisseurs seront admis dans la Société en tant qu'associés commanditaires et leurs Engagements seront augmentés dans des Clôtures successives (pour chaque "Clôture") pour tous les jours où les banques au Luxembourg sont normalement ouvertes (un "Jour ouvrable") à la discrétion de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité, peut décider, à son entière discrétion, de la date de la première Clôture (cette Clôture ci-après mentionnée "Première Clôture").

Afin d'admettre de nouveaux investisseurs en tant qu'associés commanditaires ou pour accepter des Engagements supplémentaires d'associés commanditaires déjà existants, des Clôtures ultérieures peuvent être tenues à la discrétion de l'Associé Commandité pendant une durée de (12) mois débutant à la Première Clôture, sauf si l'Associé Commandité décide de manière anticipée et à sa discrétion de ne pas accepter d'Engagements ultérieurs ou si la période dans laquelle ils peuvent être acceptés est étendue par l'Associé Commandité à son entière discrétion. La période entre la Première Clôture et la Dernière Clôture est la phase d'offre initiale (la "Phase d'Offre Initiale").

7.3 Admission d'associés commanditaires à la suite de la Phase d'Offre Initiale.

A l'expiration de la Phase d'Offre Initiale, des Engagements supplémentaires d'associés commanditaires existants peuvent être acceptés et de nouveaux associés commanditaires peuvent être proposés par l'Associé Commandité et peuvent être acceptés sous réserve du consentement unanime de tous les associés commanditaires existants et n'étant pas en défaut de paiement.

7.4 Date d'effet de l'admission des associés commanditaires. Entre les Associés, l'admission de nouveaux Associés à la Société prend effet lors de l'acceptation de leurs offres de souscription par l'Associé Commandité.

8. Apports.

8.1 Les Associés Commanditaires

Chaque Associé Commanditaire accepte de faire des paiements en Euros à la Société, à la concurrence du montant total de l'Engagement dudit associé commanditaire (chaque paiement étant un "Apport").

8.2 Libération

Les apports devront être faits en tenant compte de la période et du nombre tels que précisés par l'Associé Commandité dans des libérations séparés (chacune une "Libération") pour toute cause telle qu'envisager dans les Statuts, et en particulier:

- (i) pour financer des investissements;
- (ii) pour financer les dettes et le passif de la Société; et
- (iii) pour satisfaire les obligations de la Société en ce qui concerne les avances d'indemnisation ou de payer les dépenses courantes et futures dépenses raisonnablement anticipées de la Société, les frais de gestion et toutes autres conditions de fonctionnement de la Société.

L'Apport pertinent de tout associé commandité doit être entièrement payés dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date de Libération correspondante.

Les Engagements doivent être libérés dans les trois (3) ans suivant le Jour Ouvrable où le bulletin de souscription dudit associé commanditaire a été accepté par l'Associé Commandité.

8.3 Apports

L'Apport d'un associé commanditaire dans toute Libération doit avoir le même rapport avec l'Engagement de ce même associé commanditaire vis-à-vis des Apports globaux à faire par tous les associés commanditaires dans une telle Libération portant sur les Engagements globaux de tous les associés commanditaires.

L'Associé Commandité doit préciser quel est l'Apport initial à faire par les associés commanditaires et doit donner un avis de convocation correspondant, et ce sans retard excessif, après l'admission dudit associé commanditaire dans la Société.

En ce qui concerne l'Engagement d'un associé commanditaire accepté par l'Associé Commandité pour toute Clôture après la Première Clôture, l'Associé Commanditaire devra payer à la Société:

- (i) son premier Apport représentant le même pourcentage de son Engagement que le pourcentage que chaque autre associé commanditaire doit apporter pour son Engagement avant cette date;
- (ii) ses parts au pro rata des frais de gestion recalculées depuis la Première Clôture comme si tous les associés commanditaires avaient été admis et avaient souscrits leurs Engagements pleins et entiers à la Première Clôture;
- (iii) sa part des dépenses organisationnelles; et
- (iv) un montant représentant des intérêts sur les montants indiqués en (i), (ii) et (iii) à un taux de 12 mois EURIBOR plus 2% par an, calculé depuis les dates de Libération sur lesquelles ces montants auraient été payés si l'associé commanditaire avait investi à la Première Clôture (l'Egalisation des Intérêts").

Après la Dernière Clôture l'Associé Commandité doit ajuster les Apports de chaque associé commanditaire afin de s'assurer que chaque associé commanditaire a fait un apport dans la Société d'un montant qui doit avoir le même rapport avec l'Engagement de ce même associé commanditaire que les Apports globaux à faire par tous les associés commanditaires dans une telle Libération portant sur les Engagements globaux de tous les associés commanditaires. Afin de pouvoir ajuster, l'Associé Commandité est autorisé à rembourser tout Apport fait par les associés commanditaires. De tels Apports remboursés sont considérés comme n'ayant pas été apportés et peuvent être rappelés par l'Associé Commandité dans une Libération ultérieure.

8.4 Défaut de paiement

Le manquement d'un associé commanditaire de satisfaire les paiements requis relatifs à son Engagement suite à un avis de Libération peut, si l'Associé Commandité le souhaite, être un défaut de paiement si non résolu sous dix (10) Jours Ouvrables. En cas de défaut de paiement, l'Associé Commandité peut, à son entière discrétion, prendre une ou toutes les actions suivantes:

(i) facturer des intérêts à un Taux de 12 mois EURIBOR plus 5% (le "Taux de défaut de paiement") depuis la date où l'apport était dû jusqu'à (a) ce que ce défaut de paiement soit résolu, (b) ce que l'Engagement de l'associé commanditaire en défaut de paiement soit transféré;

(ii) accélérer (c.a.d. devenir immédiatement échu et exigible) l'Engagement de l'associé commanditaire en défaut de paiement et, dans l'absence de paiement, facturer des intérêts à 8% par an sur le montant global accéléré restant;

(iii) Ou exercer tout autre recours disponible en vertu de la loi applicable, à condition que les droits de distributions concernant le montant versé de l'Engagement de l'associé commanditaire en défaut de paiement ne doit pas être compensé, retenu ou affecté d'une toute autre façon par le défaut de paiement.

Un défaut de paiement d'un associé commanditaire ne pourra pas décharger tout autre associé commanditaire de ses obligations de financer une Libération

En plus des faits précités, l'Associé Commandité aura le droit d'exiger que chaque associé commanditaire n'étant pas en défaut de paiement fasse un apport au pro rata de ses parts dans la Société (sur la base des Engagements respectifs des associés commanditaires n'étant pas en défaut dans la Société) du montant du défaut de paiement en question. En aucun cas un associé commanditaire ne se verra tenu responsable d'Apports en plus de l'Engagement global dudit associé commanditaire.

9. Transfert des parts sociales.

9.1 Toute Part de Commandité ne pourra être cédée qu'avec le consentement unanime de tous les Associés.

9.2 Quand la loi le permet, toute Part de Commanditaire est librement cessible entre les Associés ou avec des tiers.

9.3 Toute cession de Parts doit être constaté par écrit et se conformer aux formalités exposées dans l'article 1690 du Code civil Luxembourgeois.

10. Gestion de la Société.

10.1 La Société est gérée par les Associés Commandités agissant en tant que gérant (le "Gérant") et doit être nommé par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

10.2 Tant que la Société n'aura qu'un seul Gérant, étant Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., il y sera référé dans ces Statuts en tant que "Gérant Unique"

10.3 Le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société, pour effectuer tous les actes d'administrations et de disposition au nom et dans l'intérêt de la Société et qui sont conformes avec l'objet de la Société et de représenter la Société vis-à-vis des tiers.

10.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Gérant Unique.

10.5 Les Associés Commanditaires ne peuvent prendre part aux opérations de la Société ou à la gestion ou au contrôle de ses activités commerciales et de ses affaires et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou interférer dans la conduite des affaires de la Société autrement que de la manière prévue par la Loi de 1915 ou les présents Statuts.

11. Démission et révocation de l'associé commandite agissant comme gérant.

11.1 Le Gérant Unique ne peut être révoqué à tout moment que pour une raison légitime par une décision de l'Assemblée Générale à la majorité simple de toutes les Parts issues, étant entendu que l'Associé Commandité ne peut pas voter sur sa révocation et/ou remplacement.

11.2 Dans le cas de la démission, la révocation, le décès, l'incapacité juridique, la dissolution, l'insolvabilité, la faillite, la liquidation, la gestion contrôlée, le sursis de paiement, le compromis avec les créanciers, la liquidation judiciaire ou toute autre cause d'incapacité d'un Gérant, la Société ne sera pas dissoute et l'assemblée générale des Associés devra rapidement prendre les mesures nécessaires afin de nommer un nouveau Gérant. Dans cette hypothèse, tout Associé aura le droit de convoquer ladite assemblée générale des Associés. La résolution sera adoptée selon la manière requise pour modifier les Statuts.

11.3 Si besoin est (au cas où l'Associé Commandité à remplacer est le Gérant Unique), l'assemblée générale des Associés devra procéder à une augmentation de capital de la Société pour créer une (1) nouvelle part de commandité pour un nouvel associé commandité. L'Assemblée Générale peut décider le rachat par la Société ou l'annulation de la part de l'ancien Associé Commandité et l'Associé Commandité, en adhérant aux présents Statuts, accepte ce rachat dans ce cas à un prix correspondant à la valeur nominale de la part de l'Associé Commandité.

11.4 L'Associé Commandité sortant (étant un Gérant Unique) mettra à disposition du successeur "Associé Commandité" tous les documents et dossiers et fournira l'assistance que le successeur "Associé Commandité" peut raisonnablement demander aux fins de l'exercice de ses fonctions en tant qu'"Associé Commandité".

11.5 La démission de l'Associé Commandité en tant que Gérant ne prendra effet que lors de la nomination effective de son successeur ou au moment décidé par l'Assemblée Générale.

12. Représentation de la Société. Conformément à ce qui est prévu par la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées, par leur seule signature, à représenter et/ ou engager la Société:

12.1 Le Gérant Unique, agissant via son ou ses représentants légaux;

12.2 Toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique. Pour écarter tout doute, aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant Unique à un Associé Commanditaire et aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

13. Responsabilité des associés.

13.1 L'Associé Commandité, dans sa capacité d'associé à responsabilité illimitée, est indéfiniment et solidairement responsable pour tous les passifs de la Société dans la mesure prévue par la Loi Luxembourgeoise.

13.2 Sous réserve des dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise, les Associés Commanditaires ne peuvent pas agir au nom de la Société autrement que dans l'exercice de leurs droits en tant qu'associés dans les assemblées générales de la Société et ne sont responsables des dettes et des pertes de la Société qu'à hauteur du montant des fonds qu'ils ont promis d'apporter à la Société.

14. Assemblée générale.

14.1 Les convocations à l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale") sont valablement adressées aux Associés lorsqu'elles sont envoyées par lettre recommandée à leur lieu de résidence ou à toute autre adresse telle qu'indiquée précédemment par l'Associé concerné à la Société. La convocation doit inclure la date et le lieu de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour de la réunion. Dans le cas d'une Assemblée Générale convoquée pour modifier les Statuts, l'ordre du jour indique les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui concernent l'objet ou la forme de la Société.

14.2 Un représentant légal du Gérant Unique peut agir en tant que président de toutes les Assemblées Générales.

14.3 Les résolutions de l'Assemblée Générale (incluant des décisions relatives aux modifications des Statuts) doivent être prises à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées, sauf pour les décisions relatives à la liquidation, pour lesquelles les dispositions de l'article 17 des présents Statuts s'appliqueront.

14.4 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

14.5 Néanmoins, et dans tous les cas, chaque résolution devra obtenir l'approbation de l'Associé Commandité, de telle(s) approbation(s) ne pouvant être refusée de façon déraisonnable.

14.6 L'Assemblée Générale annuelle aura lieu à Luxembourg dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au lieu et date indiqués dans l'avis de convocation.

14.7 Les Assemblées Générales extraordinaires seront tenues aux lieux et heures indiquées dans l'avis de convocation. L'Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Unique ou par des Associés Commanditaires représentant 50% du capital social, sauf disposition contraire prévue à l'article 11.2.

14.8 Les Associés ne peuvent pas changer la nationalité de la Société autrement que par un vote unanime des Associés et aucun Associé ne peut se voir contraint d'augmenter ses engagements vis-à-vis de la Société sans son propre accord.

14.9 Une Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer aux exigences et formalités de convocation, si tous les Associés y ont renoncé soit par écrit soit lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par un représentant autorisé.

14.10 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en nommant par écrit (par fax ou courriel ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne n'a pas à être un Associé.

14.11 Les Associés sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour le calcul des conditions de quorum, de majorité et de vote. Ces moyens doivent posséder des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion où les délibérations doivent être retransmises sans interruption.

15. Exercice social.

15.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu qu'à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (les dates étant comprises dans l'exercice social).

15.2 Chaque année, au moment de la fin de l'exercice, le Gérant Unique préparera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions légales applicables (les "Comptes Annuels") qui seront soumis aux Associés pour approbation au cours de l'Assemblée Générale ordinaire.

16. Distribution des parts sociales.

16.1 Dans la mesure où la Société a des réserves distribuables suffisantes au cours de l'exercice considéré, l'Associé Commandité a le droit de recevoir un dividende cumulatif annuel privilégié par Part de Commandité, le dit dividende cumulatif annuel qui s'élève à trente mille Euros (EUR 30.000.-).

16.2 Après la distribution faite à l'Associé Commandité telle que prévue dans l'article 16.1, l'Assemblée Générale sous recommandation de l'Associé Commandité peut décider que les profits de la Société seront distribués aux Associés au pro rata de leur apport respectif au capital de la Société.

16.3 Toutefois, une telle Assemblée Générale peut également décider que les profits pourront être reportés ou alloués à une réserve distribuable.

17. Dissolution et liquidation.

17.1 La décision de dissolution et de liquidation de la Société sera valablement adoptée si elle est prise par au moins la moitié des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Le consentement de l'Associé Commandité est nécessaire, son consentement ne devant pas être refusé de façon déraisonnable.

17.2 Un Associé Commandité peut agir comme liquidateur.

17.3 Après le paiement de toutes les dettes et du passif de la Société ainsi que des dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Associés en conformité avec, et en vue d'arriver, sur une base globale, aux mêmes résultats économiques que les règles de distributions fixées à l'article 165 des Statuts.

18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans ces Statuts:

18.1.1 une référence à:

- (a) un genre doit inclure chaque genre;
- (b) (à moins qu'il n'en soit disposé autrement en raison du contexte) le singulier inclus le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" comprend une référence à tout individu, entreprise, société, personne morale ou autre entité juridique, gouvernement, état ou organisme d'un état ou toute entreprise commune, association ou partnership, comité d'entreprise ou un organisme représentant des salariés (ayant ou non une personnalité juridique distincte);
- (d) une disposition légale ou statutaire comprend toutes les modifications de celle-ci et toutes ses reconstitutions (avec ou sans modifications).

18.1.2 les mots "inclure" et "y compris" seront réputés être suivis des mots "sans limitation" et il ne doit pas être donné un sens restreint aux termes généraux parce qu'ils sont suivis ou précédés par des mots indiquant une catégorie particulière d'actes, d'objets ou de choses ou par des exemples entrant dans les termes généraux;

18.1.3 les titres dans ces Statuts n'affectent pas leur interprétation ou leur construction.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable commencera à la date de formation de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Le capital de la Société a été souscrit comme suit:

Les Parts de Commandité:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre de parts
Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A.	EUR 10.-	1
LP Interest: Les Parts de Commanditaire		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre de parts
PIM Foreign Investment, Inc.	EUR 990.-	99

La Part de Commandité et les Parts de Commanditaires ont été entièrement payées en espèces, de manière que la somme de mille Euros (EUR 1,000.-) est immédiatement à la libre disposition de la Société, tel qu'a été prouvé au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des associés

Les Associés cités ci-dessus de la Société représentant la totalité des Parts et se considérant comme ayant été régulièrement convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des Associés et ont passé à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Est nommé réviseur d'entreprise(s) agréé: PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 3) Le mandat du réviseur d'entreprise(s) agréé se terminera à la première assemblée générale ordinaire des Associés qui sera tenue en 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné ci-joint déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'Article 4 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles ont été respectées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution et sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KERBUSCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9674. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013109717/686.

(130133787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Amadeus Yacht Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.938.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°1056/13 du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme AMADEUS YACHT HOLDING S.A.

Pour extrait conforme

Cathy EHRMANN-BARDA

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2013108594/16.

(130131768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Yellow Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.028.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on July 17, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Yellow Cross S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should

different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder representing the entire share capital of the Company has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-huitième du mois de juillet,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 17 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Yellow Cross S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière,

le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 20 Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21 Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34314. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108580/522.

(130131428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

XLGroup Finances & Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.366.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2013 que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- M. Yves Debry, demeurant à B-1330 Rixensart, Avenue de Renipont 22;
- M. Michel Laloux, demeurant à B-4120 Neupre, rue Maflot 38;
- M. Adnan Uzun, demeurant à B-4257 Berloz, rue Joseph Hendricks 23;
- M. Johan Goossens, demeurant à B-9052 Zwijnaarde, Vogelheide 23.

La durée de leurs mandats a été fixée à 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013108579/18.

(130131642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Goodman Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013096906/14.

(130117583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.337.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Electricity Master Invest

Référence de publication: 2013096917/11.

(130117722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Generas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GENERAS S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013096921/11.

(130117209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096923/9.

(130118092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096925/9.

(130118077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance, à savoir:

- Dominique Robyns, commissaire, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Gérard Becquer, commissaire, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Baron BERGHMANS, commissaire, avec adresse au 1, Hoyoux, B-4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique,
 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de Réviseur d'entreprises agréé de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096939/19.

(130117715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Halifax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Guillaume Tryoen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013096960/21.

(130117906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Holden Recoveries II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.487.

En date du 11 juillet 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de:

- Approuver la démission de Monsieur Iain Alexander Kennedy
 - Modifier la composition du Conseil de gérance en convertissant les positions des gérants de catégorie A et de catégorie B en gérant. De ce fait, Messieurs Christophe Cahuzac et Marek Domagala deviennent gérants.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013096957/14.

(130117898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Gravey S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.899.

Le Bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013096941/14.

(130117484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Hollywood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.425.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013096958/15.

(130118203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ING (L) FLEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

—
Conseil d'Administration.

- Démission de Madame Maaïke van Meer en date du 3 décembre 2012.
 - Ratification de la cooptation, avec effet au 3 décembre 2012, de Monsieur Mark den Hollander, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
 - Nomination de Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands, en tant qu'administrateur.
 - Confirmation du mandat des administrateurs suivants:
 - * Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
 - * Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands.
- Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Laure Gérard / Elise Valentin

Référence de publication: 2013096998/25.

(130117631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Hub Invest Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature

Référence de publication: 2013096959/12.

(130117663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Hathor Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 140.133.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 13 mai 2013

Première résolution

Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.
HATHOR PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013096962/15.

(130117662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Griwa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3468 Dudelange, 32, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.578.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096944/9.

(130117404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

EOF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.245.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.073.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 28 juin 2013

- La démission de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 1^{er} juillet 2013.

- Monsieur Daniel Laurencin, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097773/18.

(130119182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Euro Crea, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 63.123.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2013

L'Assemblée a nommé deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires de leurs mandats: la société DNA Marketing sprl et Madame Marie DELMELLE.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Stefano GIUFFRA, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018.

Madame Ann VAN WAUWE, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013097786/18.

(130119282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Euro Invest Fund, SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 151.010.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 8 juillet 2013

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Johann WANOVITS comme Administrateur de la SICAV
- de coopter Monsieur Anton IMRE, résidant professionnellement 16/6 Grüngasse A-1050 Vienne, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Johann WANOVITS, démissionnaire
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la nomination de Monsieur Anton IMRE.
- que Monsieur Anton IMRE termine le mandat de son prédécesseur

Certifié conforme et sincère

Pour EURO INVEST FUND, SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013097787/18.

(130119529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Fininvestit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 119.798.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 26 avril 2013

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Pour information aux tiers, il est également noté ce qui suit:

1. L'adresse de l'administrateur BOULANGER Isabelle est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.
2. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.
3. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & associés SARL est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013097841/18.

(130118356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Filaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 79.225.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 juin 2013 que:

1. la démission de la société «HRT Revision S.A.» en tant que commissaire de la société a été acceptée avec effet immédiat.

2. La société «H.R.T. Revision S.A.» ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B51.238 a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097832/17.

(130118565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

FBL S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 168.379.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2013 que:

- La démission de Monsieur Francesco ABBRUZZESE en sa qualité d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat a été acceptée;

- La décision a été prise de nommer avec effet immédiat Monsieur Marc LIBOUTON, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en qualité d'administrateur unique dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097825/17.

(130119024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 155.611.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 juin 2013 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Monsieur Erik Adriaan Kuijl, demeurant professionnellement au 31d Utrechtseweg à NL-3811 NA Amersfoort;

* Monsieur Pieter-Jan van der Pols, demeurant professionnellement au 31d Utrechtseweg à NL-3811 NA Amersfoort.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

* la société KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 9 allée Scheffer à L-2520 Luxembourg,

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013098719/20.

(130119821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Bazilix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 juillet 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date du 9 juillet 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098675/15.

(130120021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 84.167.

L'an deux mille treize, le troisième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent ANTONELLI, photographe, né à Nancy (F) le 9 décembre 1964, demeurant à B-6700 Arlon, 158, avenue de Longwy;

2) Monsieur Michel ZAVAGNO, photographe, né à Paris XIIe (F) le 14 septembre 1971, demeurant à F-94170 Le Perreux-sur-Marne, 124, rue Victor Recourat.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «BLITZ AGENCY S.à.r.l.», ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.167 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 307 du 23 février 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 16 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 608 du 13 mars 2013.

Ensuite, les comparants, prénommés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société BLITZ AGENCY S.à.r.l., ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval à L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange et en conséquence de modifier l'article 5 (premier paragraphe) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurent Antonelli, Michel Zavagno, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juillet 2013. LAC / 2013 / 31336. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098684/39.

(130120317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Battersea Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.567.

Avec effet au 1^{er} février 2013, il est porté à l'attention des tiers les changements suivants:

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, du poste de représentant permanent de l'Administrateur B, FIDES (Luxembourg) S.A,
- Nomination de Jorge Pérez LOZANO, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg, au poste de représentant permanent de l'Administrateur B, FIDES (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BATTERSEA HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Administrateur B

Référence de publication: 2013098674/19.

(130120595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.390.

Résolution 1

Il résulte des résolutions de l'associé en date du 16 avril 2013 que:

M. Rob Drieduite and M. Gerard Ossevoort démissionnent de leur poste de gérant à compter du 16 avril 2013;

M. Eduard Kelderhuis, Entrepreneur IT, né le 22.06.1980 à Lemsterland (The Netherlands), résidant à Johan Willem Frisolaan 65, 2252 HD Voorschoten, the Netherlands, est nommé en tant que nouveau gérant à compter du 16 avril 2013.

Résolution 2

Suite à la cession de parts du 17 avril 2013, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

Eduard Kelderhuis 100 parts sociales

Eduard Kelderhuis

Gérant

Référence de publication: 2013098677/19.

(130119887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.300,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.777.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 15 juillet 2013 a renouvelé le mandat du gérant:

- TERES, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour BANANA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013098671/16.

(130120099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Bockenheimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.855.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013

- La démission de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 1^{er} juillet 2013.

- Monsieur Daniel Laurencin, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013098666/18.

(130120154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 113.079.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096927/9.

(130118075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Germag Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.320.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66717 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096933/10.

(130117556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 71.811.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 21 décembre 2012

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IBERIQUE DE PARTICIPATIONS S.A., en liquidation, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société IBERIQUE DE PARTICIPATIONS S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013096982/17.

(130117972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.988.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Invenergy Thermal Canada S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096980/23.

(130117135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

DWS Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 171.521.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 10. Juli 2013

Die Unterzeichnenden, als Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, entscheiden gemäß Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

Frau Silvia Wagner, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, hat ihr Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Ablauf des 01. Februar 2013 niedergelegt.

Mit Wirkung vom 19. Juni 2013 wird Herr Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, für Frau Silvia Wagner in den Verwaltungsrat der Gesellschaft aufgenommen. Herr Scholl wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2014 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2013 entscheidet bestellt. Die Bestellung von Herrn Stephan Scholl muss von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach ab dem 19. Juni 2013 wie folgt zusammen:

Doris Marx (Vorsitzende)

geschäftsansässig in L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer Das Mandat endet zur Generalversammlung 2017, die über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Manfred Bauer

geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190 Das Mandat endet zur Generalversammlung 2017, die über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Markus Kohlenbach

geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190 Das Mandat endet zur Generalversammlung 2017, die über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Stephan Scholl

geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190 Das Mandat endet zur Generalversammlung 2014, die über das Geschäftsjahr 2013 entscheidet.

Die oben genannten Beschlüsse wurden vom Verwaltungsrat zum 10. Juli 2013 unterzeichnet.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013099756/31.

(130121538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of July;

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Carlyle Europe Real Estate Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Trade Register of Delaware under number 3403947,

here represented by Flor aglbert, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 July 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CEREP FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.244, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 21 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 89, page 4241, dated 17 January 2002. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 1 August 2012, published in the Mémorial number 2228, page 106904, dated 7 September 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to insert a new paragraph 6 in article 12 of the Articles of the Company between the existing paragraphs 5 and 6 of article 12 of the Articles, in order to give the board of managers the possibility to take written resolutions. As a consequence article 12 of the Articles of the Company shall now be read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit juillet;

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

Carlyle Europe Real Estate Partners L.P., un limited partnership établi selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Trade Register of Delaware sous le numéro 3403947,

ici représenté par Flora Gibert, employée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de CEREP FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.244, constituée par un acte du notaire soussigné, Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 21 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 17 janvier 2002, numéro 89, page 4241. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 1^{er} août 2012, publié au Mémorial le 7 septembre 2012, numéro 2228, page 106904.

La partie comparante représentant l'entière du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Unique résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 6 dans l'article 6 des Statuts de la Société entre les paragraphes 5 et 6 existants de l'article 12 des Statuts, afin de donner au conseil de gérance la possibilité de prendre des résolutions par voie circulaire. En conséquence l'article 12 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de video-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents Euros.

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en entête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 9 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31682.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013099706/128.

(130121427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Luxinva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 128.373.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100742/10.

(130121787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 21 juin 2013 que 106 201 parts sociales ordinaires de catégorie WA ont été rachetées par la Société puis annulées.

Dès lors, depuis le 21 juin 2013 les 6 166 601 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	58 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	30 124 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	49 classe J

102765

William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	29 492 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 045 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 777 207 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14 659 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	1 057 547 classe Q
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	274 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 816 classe W
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	241 873 classe WA
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6 213 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	158 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2013100757/78.

(130122520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013114237/13.

(130138215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Landscapes Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 2-4, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 178.721.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jacques GERARD, paysagiste, né le 16 octobre 1955 à Vendôme (France), demeurant au 2-4, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée, «LANDSCAPES CONSULTING S.à r.l.», qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le diagnostic et le conseil, notamment dans le domaine des parcs et jardins et du paysage, l'assistance des collectivités dans la mise en oeuvre de leur politique culturelle, la relation avec les structures associatives et les collectivités, l'assistance des paysagistes et des architectes dans la conception de leurs offres et dans leurs réalisations, et l'organisation d'événements culturels.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LANDSCAPES CONSULTING S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, ou à Luxembourg par décision du ou des gérants.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Jacques GERARD, Cent vingt-cinq parts sociales	125
TOTAL: Cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

102768

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200.-.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à 2-4, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques GERARD, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant pré-mentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GERARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32063 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100753/126.

(130122385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Ramona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 157.186.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 1^{er} août 2013, l'associé Dalview Management Incorporation, a transféré:

- 50 parts sociales qu'il détenait dans Ramona S.à.r.l. à Monsieur Michel GIENERO né le 18/08/1958 à Nice (France) et demeurant à 59, rue du Rhône, CH-1204 Genève (Suisse);

- 50 parts sociales qu'il détenait dans Ramona S.à.r.l. à Madame Magali GIENERO née le 15/12/1975 à Nice (France) et demeurant à 59, rue du Rhône, CH-1204 Genève (Suisse);

Le nouvel actionariat s'établit donc comme suit:

- La société Dalview Management Incorporation ne détient plus de parts sociales dans Ramona S.à r.l.;

- Monsieur Michel GIENERO détient 50 parts sociales dans Ramona S.à r.l.;

- Madame Magali GIENERO détient 50 parts sociales dans Ramona S.à r.l.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2013.

RAMONA S.à.r.l.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013111564/23.

(130135439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.
